

Bienvenue en vacance

Rosapineta Camping Village
vous souhaite un agréable
séjour et vous invite à
consulter les présentes
conditions.



RÉSERVATIONS et CHECK-IN

Page 2, du paragraphe 1 au 9



ANIMAUX

Page 4, du paragraphe 25 au 32

RÉSILIATION, RETARDS et DÉPART ANTICIPÉ

Page 5, du paragraphe 39 au 44



THINK GREEN et HORAIRES UTILES

Pages 8-10

Conditions de séjour

GÉNÉRALES

Les prix sont compris de T.V.A. 10%.

Horaire caisse / Paiements : 8h30 – 19h30

Frais de réservation : € 12,00 pour chaque réservation.

L'entrée aux piscines est gratuite jusqu'à ce que la capacité maximale soit atteinte.

RÉSERVATIONS

La réservation d'un séjour peut être effectuée par le Client majeur en remplissant le formulaire de contact en ligne sur le site : www.rosapineta.it; renseignements téléphoniques au numéro +39 0426 68033 de notre bureau de réservation.

1. Les réservations pour un numéro spécifique de logement / emplacement ne seront pas acceptées, étant bien entendu que nous tiendrons notre engagement au maximum pour satisfaire les demandes de notre Clientèle. Éventuelles demandes spécifiques seront subordonnées aux exigences de caractère général, de façon satisfaisante dans les limites des zones limitrophes aux demandes spécifiques.
2. L'unité d'habitation/emplacement sera assignée par le Management, à sa discrétion incontestable. Les changements non autorisés ne sont pas admis.
3. La réservation ne sera confirmée qu'après le paiement d'un acompte, représentant le 30% du montant total du séjour pour le logement ou € 150,00 pour les emplacements. Le versement de ce montant devra être effectué dans les délais prévus dans l'offre de réservation.
4. Le paiement pourra être effectué :
 - **EN LIGNE AVEC CARTE DE CRÉDIT** (American Express et Diners ne sont pas acceptés) ;
 - Par virement bancaire au nom de Gestione Villaggi Turistici Rosapineta S.a.s.
BANCA INTESA SANPAOLO – FILIALE DI ROSOLINA – (RO) – VIALE DEL POPOLO, 41/43
IBAN: IT87 P030 6923 2030 7400 0720 502
SWIFT/BIC: BCITITMM
MOTIF DU VIREMENT : nom, prénom et numéro de réservation
5. Après avoir reçu le paiement, nous vous enverrons la confirmation de réservation par poste ou courrier électronique. En cas de non-paiement, la réservation sera annulée.
6. La réservation est nominative et ne peut pas être transférée à d'autres personnes sans autorisation de la Direction.

PAIEMENTS ET CHECK-IN

7. Pour les clients avec réservation, le solde du séjour et des éventuels frais supplémentaires – à l'exclusion de la taxe de séjour – devront être effectués au plus tard 72 heures avant l'arrivée, selon les modalités décrites au point 5.
Pour les clients sans réservation, le paiement du séjour doit être effectué à l'arrivée. En cas de non-exécution ou en cas de paiement partiel et/ou incomplet de ce qui est dû, il ne sera pas possible d'accéder au Camping Village et à ses services.

8. On n'accepte pas des paiements avec les chèques bancaires et les mandats postaux. Les paiements en espèces sont possibles dans les limites prévues par la loi.
9. Pour les clients avec réservation est obligatoire le check-in en ligne, qui doit être effectué au moins 24 heures avant l'arrivée. La procédure est disponible, dans la section réservée, à partir du moment de la réservation et devra être perfectionnée avec les données des clients présents à la date d'arrivée prévue.
Les clients qui arrivent à une date ultérieure devront s'enregistrer directement à la Réception.

À L'ARRIVÉE

10. À l'arrivée, afin de s'enregistrer conformément à la loi, les clients sont tenus de s'identifier en s'arrêtant à la Réception avec un document d'identité en cours de validité (passeport, carte d'identité, permis de conduire), tant pour eux-mêmes que pour chaque membre de leur noyau (obligatoire pour tous, même les enfants, quel que soit leur âge). **L'accès aux personnes sans pièce d'identité ne sera pas autorisé.** Il est également nécessaire communiquer la plaque d'immatriculation du véhicule à l'entrée, présenter la confirmation de réservation (aussi sous forme électronique sur Smartphone et/ou Tablet) et déposer une caution de 50,00€ en espèces.
11. Tous les clients recevront un bracelet laissez-passer, valable comme identifiant personnel de l'enregistrement. Le bracelet devra être porté pendant toute la durée du séjour et restitué au départ. En cas de perte, un nouveau bracelet devra être délivré, ce qui entraînera des frais supplémentaires de 30,00€. En cas d'endommagement, la remise d'un nouveau bracelet n'entraînera pas de frais supplémentaires, sauf si le bracelet endommagé est retourné. L'échange et/ou la remise du bracelet à des tiers est interdite, sous peine de résiliation immédiate du contrat et d'éloignement de l'ensemble du noyau du village, ainsi que le paiement d'un montant à titre de dédommagement de 100,00€.
12. Veuillez vérifier l'exactitude des données d'enregistrement et signaler à la Réception les variations telles que l'arrivée et le départ de personnes / animaux / voitures.

AU DÉPART

Au départ, les clients doivent laisser l'emplacement ou le logement propre et en parfait état, rendre les bracelets et la carte de voiture.

13. UNITÉS D'HABITATION

Les clients devront finaliser les procédures de check-out avant 10 heures. Il se souvient de :

- Retirer la caution à la Réception, en présentant le reçu du versement ;
- Rendre les clés de l'unité d'habitation ;

14. EMBLEMENTS

Les Clients devront finaliser les procédures de check-out avant 12 heures.

En cas de départ après 13 heures, il vous sera aussi facturé le jour du départ.

Après avoir remis les clés de l'unité d'habitation, ou après avoir laissé libre l'emplacement, il sera possible de rester dans le Camping Village jusqu'à 22h00, seulement après communication à la Réception et après le paiement du tarif journalier pour les personnes, comme indiqué dans la liste de prix.

MINEURS

15. Les mineurs sont admis seulement s'ils sont accompagnés par leurs parents ou par une personne adulte déléguée ayant légitimement la garde et la pleine responsabilité de ceux-ci ou par autorisation écrite des parents (formulaire « **Autorisation parentale pour les mineurs** »). Les enfants devront être accompagnés dans les différents services et dans les toilettes. Les parents seront toujours responsables de leurs enfants et pour cela la Direction décline toute responsabilité.
16. L'accès, le séjour et l'occupation d'un emplacement ou d'une unité d'habitation par des mineurs est interdite.



VISITEURS

17. La Direction se réserve le droit d'autoriser l'entrée des visiteurs, qui, s'ils sont admis, devront présenter leurs pièces d'identités à l'entrée, porter le bracelet pour les visiteurs, entrer à pied, et payer le tarif journalier prévu par la liste de prix.
18. Les visiteurs extérieurs ne sont autorisés que s'ils visitent des Hôtes du Camping Village.
19. Les Hôtes qui reçoivent des visites sont tenus d'informer, à l'avance, la Direction, en envoyant un E-mail à info@rosapineta.it, en indiquant son nom, prénom, numéro de l'emplacement/unité de logement, date d'arrivée du/des visiteurs et leur nom et prénom. À l'arrivée, le visiteur procédera à l'enregistrement et à l'achat du pass journalier, selon la liste en vigueur.
20. Les mineurs non accompagnés, par leurs parents ou par un adulte délégué, ne sont pas admis.
21. Les visiteurs journaliers peuvent rester à l'intérieur du Camping Village de 8h30 à 23h00 du jour d'entrée. Les enregistrements et les entrées des visiteurs, après 19h30, ne seront pas autorisées. La sortie après 23h00 entraînera le paiement d'un supplément journalier.
22. Les entrées du soir (de 18h00 à 23h00) seront autorisées jusqu'à 19h30, après présentation de pièce d'identité et paiement du tarif du soir prévu par la liste de prix.
23. Les permis d'entrée gratuits d'une heure ne sont pas prévus.
24. Du 01 août au 31 août, la Direction pourra limiter ou suspendre les visites.

ANIMAUX DOMESTIQUES



25. Il est obligatoire de déclarer, au moment de la réservation et à l'arrivée, la présence de chiens ou de chats, qui seront admis seulement s'ils sont conformes aux normes sanitaires en vigueur et aux dispositions du règlement intérieur du camping. **Animaux domestiques admis : uniquement les chiens et les chats. Les autres animaux domestiques ne sont pas admis.**
26. Pour chaque emplacement un maximum de 2 animaux est autorisé.
Pour chaque logement un maximum de 2 animaux est autorisé et uniquement pour les hébergements indiqués dans la liste des prix.
27. L'entrée des animaux est soumise au remplissage et à la signature, pour prise de connaissance et acceptation, du formulaire « **Déclaration de détention d'animaux** », ainsi qu'au paiement des frais prévus par la liste de prix en vigueur.
28. Tous les animaux doivent être détenus de manière à ne pas gêner ou nuire aux personnes ou aux biens. Le propriétaire de l'animal est le seul responsable des éventuels dommages et lésions que celui-ci pourra causer aux personnes et aux biens.
29. Les chiens doivent toujours être tenus en laisse d'une longueur maximale de 1,5 mètre, et le détenteur doit toujours avoir une muselière à utiliser en cas de risque pour la sécurité des personnes et/ou des animaux. Les chiens au caractère agressif ne peuvent circuler que s'ils portent une muselière, sont tenus en laisse courte et conduits par une personne capable de contrôler totalement les mouvements de l'animal.

30. Le logement, l'emplacement et toutes les zones utilisées par les animaux doivent être maintenus propres. Les déjections doivent être immédiatement enlevées en utilisant les sacs hygiéniques et jetées dans la poubelle à déchets organiques.
31. Pour le nettoyage et l'hygiène des animaux, les seules installations du « Pet Wash » peuvent être utilisées. L'accès et l'utilisation de cet espace sont gratuits pour tous les hôtes.
32. L'accès à la plage et à la mer est possible uniquement dans la zone autorisée et selon les modalités prévues par l'ordonnance municipale en vigueur et le règlement intérieur du camping (consultables sur le site web et à la réception).



LA CIRCULATION DANS LE CAMPING

33. Tous les voitures dans le Camping Village doivent être enregistrés pour l'entrée au Camping. L'accès d'une voiture supplémentaire, sous réserve de disponibilité et à la discrétion de la Direction, est subordonné au paiement du tarif indiqué, et en tout cas dans la mesure maximale d'un véhicule par logement ou emplacement.
34. Dans le Camping Village, la vitesse autorisée est de 10 Km/h. Les transgresseurs devront laisser leurs véhicules à l'extérieur de la structure.
35. Dans le Camping Village, il est interdit de circuler avec les motos (même électrique) ou similaires qui devront être garés à l'entrée dans les zones à leurs réserves.
36. La circulation des trottinettes électriques, segway et hoverboard est également interdite.
37. Il est interdit de circuler à moteur de 23 heures à 7 heures du matin. Les voitures ne peuvent pas circuler en dehors des routes goudronnées et des parcours de la pinède.
38. Les cyclistes doivent respecter les limitations de vitesse, l'obligation d'allumer les feux le soir ainsi que le respect des règles en vigueur pour la circulation des vélos.

RÉSILIATION, RETARDS ET DÉPART ANTICIPÉ

39. *Le droit de résiliation doit absolument nous parvenir par écrit à l'adresse info@rosapineta.it Pour le remboursement de l'acompte confirmatoire, la résiliation devra nous parvenir :*
 - *Jusqu'aux 7 jours avant la date d'arrivée pour les séjours du 21.05.2026 au 03.07.2026 et du 22.08.2026 au 12.09.2026 ;*
 - *Jusqu'aux 14 jours avant la date d'arrivée pour les séjours du 04.07.2026 au 21.08.2026.**Dans ce cas les arrhes seront remboursées, moins Euro 35,00 pour les frais administratifs d'annulation.*
40. *L'accord est résilié dans le cas où pour la survenance de tout acte normatif, réglementaire, administratif ou judiciaire, l'état actuel des rapports juridiques et économiques entre Rosapineta et les Administrations ou les Organismes compétents soit modifié.*
41. *La résiliation pourra nous parvenir jusqu'au le jour d'arrivée. Dans ce cas, les arrhes seront totalement retenues aux termes de la loi. Le solde du séjour déjà payé sera, en tout cas, remboursé.*
42. *Si le Client n'effectue pas l'enregistrement avant 12 heures du jour suivant l'arrivée prévue, et dans l'absence de communication par écrit, le Contrat sera annulé et la réservation n'aura plus validité ; pour cette raison, le Management pourra librement jouir de l'unité d'habitation/emplacement à vous réservée et les arrhes seront totalement retenues. Le solde du séjour déjà payé sera, en tout cas, remboursé.*
43. ***Pour les séjours dans les hébergements, si le client, pour une raison quelconque, souhaite partir avant la date convenue dans le contrat de réservation, aucun remboursement et / ou réduction n'est prévue.***

44. Pour les séjours avec réservation dans l'emplacement, dans le cas du départ anticipé, le Client devra payer, pour chaque jour réservé mais pas utilisé, le tarif de l'emplacement.

Village

45. Séjour minimum 7 nuits, maximum 5 semaines.
46. Des autres installations à côté des hébergements sont interdits (tentes, couvertures, caravanes, clôtures, etc.).
47. Le prix du séjour comprend : l'entrée d'une voiture (2 voitures pour le logement 6 personnes), énergie électrique et gaz, consommation d'eau, service de nettoyage à l'arrivée, animation, climatisation/chauffage, accès aux piscines, utilisation du terrain de football/basket et de volley-ball de plage, aire de jeux pour enfants, Pet Wash (service self-service).
48. Les hébergements sont prévus de : kitchenette avec frigidaire, batterie de cuisine et vaisselles (cafetière italienne pas comprise), oreillers, une couverture par personne (en coton), 2 chaises longues et 1 parasol.
49. Les hébergements ne sont pas prévus de linge. Il est possible de louer (sous réserve de disponibilité) les draps de lit et les serviettes de bain, avec paiement à la Réception et retrait à l'entrepôt.
50. Tous les hébergements (à l'exception des Bungalow B6) sont équipés de télévision satellite avec des chaînes prédéfinies.
51. **Une seule personne supplémentaire**, si admise, est consentie pour chaque logement, indépendamment de l'âge.
Pour les logements **B2, B2K, C2, C4, C4S** le tarif pour la personne supplémentaire est appliqué à partir de 3 ans (voire la liste de prix).
Pour la **mobile home Ponza** le tarif pour la personne supplémentaire est appliqué indépendamment de l'âge (à partir de 0 ans) ; un canapé-lit est à disposition dans la salle de séjour (il est interdit de placer lit ou berceau supplémentaires).
La personne supplémentaire, indépendamment de l'âge, n'est pas admise dans les **B4, B4 Plus, B6K Comfort, B6K Dog, mobil-home Ametista, V4, V4K, V6, V6 Dog et V6K**.
52. Changement de personnes enregistrées : autorisé, après le paiement du supplément prévu (indépendamment de l'âge) et dans les limites de la capacité maximale de chaque unité d'hébergement.
53. Arrivée / Départ pour le bungalow / chalet / villini **SAMEDI**, pour les mobil-homes **DIMANCHE**. Arrivée pendant la semaine possible dans l'hors-saison si disponible.
54. Le check-in est possible à partir de 8h30. La remise des clés peut se faire à partir de 17h. Pendant ce temps-là, il est possible d'entrer dans le Camping Village et bénéficier de la structure et des services.
55. Avant le départ il est prévu un contrôle de l'habitation. Les casses et les manquantes seront imputés.
56. Le client peut faire lui-même le nettoyage final ou demander un service de nettoyage pour 30,00 €. Le nettoyage de la cuisine, du réfrigérateur et l'élimination des déchets sont toujours à la charge du client.

Camping



On considère comme équipage :

- Une voiture + une tente
- Une voiture + une caravane
- Un camping-car

57. Les réservations sont possibles seulement pour les emplacements avec électricité ou avec électricité, eau et écoulement.
58. Pour chaque emplacement, il est possible d'installer un équipement et au max. 6 personnes. Il ne sera pas possible d'accueillir des hôtes si l'équipage est au complet. Le nombre de personnes constituant l'équipage est à considérer comme fixe et les éventuels hôtes qui passent la nuit ne pourront pas dépasser le nombre autorisé de 6 personnes. Étant donné qu'il est absolument interdit de sous-louer et/ou de donner à l'utilisation de l'emplacement, aucun client ne pourra y accéder s'il n'y a pas au moins un membre d'équipage majeur.
59. Le montant du séjour est quantifié en comptant le nombre de nuits, indépendamment de l'heure d'entrée. Le jour de départ sera aussi compté si celui-ci s'effectuera après 13 heures.
60. Les prolongations du séjour et/ou changements d'emplacement devront être autorisés par la Direction.
61. Le check-in est possible à partir de 8h30. Assignation de l'emplacement à partir de 12 h. Pendant ce temps-là il est possible d'entrer dans le Camping Village et bénéficier de la structure et des services.
62. Pour les arrivées sans réservation, notre personnel vous indiquera les emplacements disponibles. Le numéro d'emplacement devra être communiqué, tout de suite, à la Réception.
63. Pour les emplacements assignés dans les **périodes C, D et E** de la liste de prix, en cas d'absence des occupants, le tarif « emplacement inhabité » sera imputée.
64. Tout l'équipage doit se placer à l'intérieur des limites de l'emplacement, en tenant compte d'une distance appropriée à maintenir par rapport à celles des voisins pour assurer le libre passage, l'accès aisé aux usagers et la voie d'évacuation en cas d'urgence.
65. L'emplacement devra être maintenu et laissé tout à fait en ordre et nettoyage, aux contraires € 100,00 devront être payé pour la remise en ordre.
À la fin du séjour, l'emplacement doit être rendu propre et en ordre, déménagé et libre de couvertures, de structures et des équipements des Hôtes.



CONVENTION SAISONNIÈRE

66. Le nombre de emplacements disponibles pour les contrats à forfait est limité. Pour tous les contrats à forfait, la réservation est obligatoire et doit être reçue au plus tard le 20/05/2026.
67. L'accord se réfère exclusivement aux noms indiqués dans le contrat, pour un maximum de 6 personnes non remplaçables (y compris les enfants).
68. Les noms des personnes dans le contrat devront être communiqués **au plus tard le 15 avril**. Toute modification apportée à une date ultérieure (au plus tard le jour de l'ouverture du camping) entraînera un supplément de 20,00 € pour chaque modification.
69. En cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé, le coût total du séjour prévu par le contrat sera dû.
70. Tous les Hôtes sont tenus de porter un bracelet laissez-passer, valable comme identifiant personnel de l'enregistrement. Le bracelet devra être porté pendant toute la durée du séjour et restitué au départ. En cas de perte, un nouveau bracelet devra être délivré, ce qui entraînera des

frais supplémentaires égaux au tarif du pass supplémentaire. En cas d'endommagement, la remise d'un nouveau bracelet n'entraînera pas de frais supplémentaires, sauf si le bracelet endommagé est retourné. L'échange et/ou la remise du bracelet à des tiers est interdite, L'échange et/ou la remise du bracelet à des tiers est interdite, sous peine de résiliation immédiate du contrat et d'éloignement de l'ensemble du noyau du village, ainsi que le paiement d'un montant à titre de dédommagement de 300,00€.

71. En cas d'arrivée tardive par rapport à la date d'ouverture prévue, le Client devra communiquer au plus tard le 31/05 l'éventuel retard sous forme écrite. Si le Client n'effectue pas l'enregistrement d'entrée dans ce délai, en cas de non-communication écrite, le contrat sera considéré comme résilié et la réservation ne sera plus contraignante ; dans cette éventualité, la Direction du Village pourra disposer librement de l'emplacement objet de la présente et conservera définitivement l'acompte versé.
72. A la fin du séjour, les Clients devront libérer l'emplacement de tout objet, en le laissant complètement dégagé. Dans le cas contraire, la Direction pourra, immédiatement et sans préavis, supprimer et éliminer, aux frais du Client, tout objet se trouvant encore sur l'emplacement.
73. La convention comprend l'entrée libre pour un seul véhicule, dont le numéro d'immatriculation doit avoir été indiqué dans le contrat **au plus tard le 15 avril**. Toute modification apportée à une date ultérieure entraînera des frais de 20,00 € / par modification. Il sera possible de communiquer **max. 2 plaques interchangeables** (toujours **une seule entrée autorisée**). L'accès à toute voiture supplémentaire n'est pas inclus dans le tarif et sera réglé conformément à la liste de prix.

Nous et l'Environnement



ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

Les Hôtes sont tenus d'éteindre les lumières et les appareils électriques lorsqu'ils ne sont pas utilisés et à utiliser le climatiseur uniquement si nécessaire, en fermant les portes et les fenêtres.



LIMITER LA CONSOMMATION D'EAU

Les Hôtes sont tenus d'utiliser l'eau potable de manière responsable (en suivant de petits gestes comme fermer le robinet lorsque vous vous brossez les dents ou que vous vous rasez), de fermer l'eau fourni dans l'emplacement après utilisation et d'informer le personnel à la Réception en cas de fuite d'eau, pour qu'on puisse s'activer pour les opérations nécessaires.


PRÉSERVER LES ESPACES VERTS ET RESPECTER LE TERRITOIRE

Il est interdit d'endommager les arbres, les plates-bandes, les fleurs.



IMPORTANT

Nous souhaitons également rappeler que :

- Il est interdit de verser dans les rejets des substances comme les huiles ou les vernis ;
- Il faut utiliser toujours les cendriers ; 
- Il est indispensable d'utiliser des sacs en tissu ou en plastique recyclé.

Pour le respect et la propreté de l'environnement, nous rappelons aux clients l'importance de la collecte séparée des déchets, en utilisant les îles écologiques prévues dans la structure, selon les indications suivantes :



DÉCHETS ORGANIQUES



- Déchets alimentaires
- Coquilles d'œufs, de fruits séchés, de mollusques
- Filtres de thé et marc de café
- Fleurs coupées et plantes domestiques
- Papier absorbant et serviettes en papier



- Aliments chauds ou liquides
- Huile
- Substances dangereuses
- Linge
- Verre
- Plastique ou autres impuretés



PAPIER et CARTON



- Journaux, magazines, livres, agendas, calendriers et autres feuilles
- Emballages et boîtes en carton
- Emballages en cellulose pour œufs
- Emballages de type Tetra Pak



- Papier huilé et papier carbone
- Nylon
- Sacs en plastique et cellophane



PLASTIQUE et CANETTES



- Bouteilles, flacons, assiettes et gobelets en plastique (propres)
- Emballages alimentaires
- Sacs en plastique
- Barquettes et plateaux en polystyrène
- Films et plateaux en aluminium



- Récipients étiquetés 'T' et/ou 'F' et TETRA PAK

Tous les autres types de plastique doivent être jetés dans le sec non recyclable.

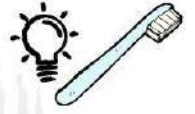
AUTRES DÉCHETS

- Piles usagées: dans les conteneurs appropriés, à l'entrée du tabac
- Médicaments périmés: à livrer à la pharmacie la plus proche

SEC NON RECYCLABLE



- Papier huilé
- Papier carbone
- Lames jetables
- Les peignes et les brosses à dents
- Couches et serviettes hygiéniques
- Mégots de cigarette
- Petits objets en plastique
- Céramique, pots en terre cuite
- Ampoules traditionnelles et halogènes
- CD et DVD
- Matériaux non recyclables



- Déchets et emballages recyclables
- Substances dangereuses

VERRE



- Bouteilles, pots et bocaux en verre
- Verres
- Bonbonnes (le verre)
- Autres verres



- Ampoules, grandes épaisseurs de vitrage, miroirs, verre artistique (chandeliers etc.), objets en cristal, en céramique et porcelaine



Pour les amis à 4 pattes, des sacs hygiéniques sont disponibles auprès des "Dog dispenser".



*les sacs doivent être jetés dans la poubelle à déchets organiques



Horaires utiles

RÉCEPTION Lundi – vendredi samedi – dimanche	8h30 – 20h00 8h00 – 21h00	HORAIRE DU SILENCE	13h00 – 16h00 23h00 – 7h00
CAISSE	8h30 – 19h30	VISITEURS JOURNALIERS	8h30 – 23h00
CHECK-IN	8h30 – 20h00	VISITEURS DU SOIR Entrée possible jusqu'à 19h30	18h00 – 23h00
Remise des CLÉS	de 17h00		
Assignment EMPLACEMENT	de 12h00		
Check-out VILLAGE	8h30 – 10h00		
Check-out EMPLACEMENT	8h30 – 12h00		

**Les horaires indiqués ci-dessus peuvent changer au cours de la saison.*

**En cas d'urgence pendant la nuit,
contacter le numéro
+39 0426 68033**

RÉFÉRENCE AU RÈGLEMENT DU CAMPING VILLAGE

Le Client est tenu à respecter les dispositions et les obligations contenues dans le règlement du Camping. Le règlement est exposé à la Réception.

Le Client accuse d'avoir lu et accepté les Règlement du Village sans réserve, en s'engageant à respecter et à appliquer, sous sa propre responsabilité, aux ses Hôtes.

TRIBUNAL COMPÉTENT

Les présentes dispositions sont régies exclusivement par les lois et règlements de l'État italien. Pour chaque différend entre les Parties sur la conclusion, validité, efficacité, réalisation, résolution et interprétation du présent Contrat, sera exclusivement compétent le Tribunal de Rovigo.

LA DIRECTION POURRA MODIFIER, À TOUT MOMENT ET AVEC EFFET IMMÉDIAT, LE RÈGLEMENT ET LES CONDITIONS DU CAMPING, EN CAS DE MESURES RÉGLEMENTAIRES ET/OU DE SITUATIONS DE SANTÉ URGENTES EXTRAORDINAIRES, QUI LE RENDENT NÉCESSAIRE OU MÊME APPROPRIÉ.